

Envoyé en préfecture le 03/07/2014

Reçu en préfecture le 03/07/2014

Affiché le

04/07/14

COMMUNE DE
CHAMP SUR DRAC
DEPARTEMENT
ISERE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 30 juin 2014
N° 66/2014

L'AN DEUX MILLE QUATORZE le trente juin

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 24 juin 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr NIVON Jacques, Maire.

PRESENTS : M. Mmes NIVON J., CATTANI J. L., CHAIB J., DIBON C., GALLEGRO G., HAMEL E., MANTONNIER D., MILET F., MILLET G., RIOU M., SANCHEZ D., VITINGER A.

EXCUSEES : CERONI J., LEGROS N., KOENIG S.

ABSENTS : CHABANY S., GALVEZ M.

PROCURATIONS : BARET E. à CHAÏB J., CAILLAT G. à NIVON J., DIETRICH F. à VITINGER A., MENDEZ M. à CATTANI JL., ZABONI S. à MILLET G., ZANNI B. à MILET F.

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Mme Fabienne MILET est nommée secrétaire de séance.

AUTORISATION DU MAIRE A SIGNER LE MARCHE POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DE LA SALLE EMIE ZOLA DE LA COMMUNE DE CHAMP SUR DRAC – lot N°3 : petite maçonnerie / faux plafonds / peinture.

M. Gérard MILLET, adjoint au patrimoine et à la gestion des biens immobiliers rappelle au Conseil municipal les grandes lignes du marché.

Il est rappelé que la société ACTIBAT titulaire du lot 3 a été déclarée en liquidation judiciaire par le tribunal de commerce de Grenoble en date du 20 mai dernier.

Une nouvelle consultation a été envoyée et une offre a été reçue.

Lors de sa séance du 23 juin dernier, la Commission d'appel d'offres a décidé de retenir l'offre de l'entreprise RENOV Rhône alpes 111 rue des Alliés 38 100 GRENOBLE pour un montant de **5 916.09 € HT**

LE CONSEIL APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

AUTORISE le Maire à signer l'acte d'engagement du marché précité avec l'entreprise :

- RENOV Rhône Alpes 111 rue des alliés 38 100 GRENOBLE pour un montant de **5916,09€ HT**

Envoyé en préfecture le 03/07/2014
Reçu en préfecture le 03/07/2014
Affiché le 04/07/14 SLO

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,

CHAMP sur DRAC le 3 juillet 2014.



Le Maire,

